

# LETTRE OUVERTE

## A M. LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION MIDI PYRENEES ET DU DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

Toulouse, le 5 mars 2015

Monsieur le Directeur Régional,

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques de Haute-Garonne ont été alertées par des agents membres des différentes équipes de renfort (EDRA, EDR, ERR et ERR/CPS) sur le dispositif qui leur a été imposé concernant différentes modifications de leur statut professionnel.

Le 14 novembre 2014 a été publiée une note par la DGFIP qui modifie fondamentalement le statut des différentes équipes de renfort issues de la période antérieure à la fusion DGI/DGCP.

Le 9 décembre 2014, vous avez convoqué une réunion d'information de l'ensemble des équipiers pour leur demander de faire un choix concernant leur souhait de rester ou non dans l'équipe de renfort à compter du 1er septembre 2015.

Tout pourrait sembler anodin sauf que lors de cette réunion, il a été impérativement demandé aux collègues de donner leur réponse avant le 16 décembre 2014, soit une semaine après la réunion !

Outre le manque de délai de réflexion pour se prononcer sereinement sur leur décision, il apparaît que les collègues se sont vus opposer un refus unilatéral à l'ensemble de leurs demandes :

**- demande par certain de pouvoir bénéficier de la possibilité de choix du forfait concernant l'aménagement du temps de travail :** la Direction locale s'en tient à l'instruction DGFIP qui précise que « le pointage est le droit commun ». Nous tenons à vous rappeler qu'au cours du CT local du 28 novembre 2014, un arrêté du 8 février 2002 fixant des dispositions spécifiques pour l'aménagement et la réduction du temps de travail de certains personnels du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (NOR : ECOP0100532A) a été porté à votre connaissance. Cet arrêté est toujours en vigueur et stipule que le Directeur Général de la Comptabilité publique et le Directeur Général des Impôts sont chargés, « chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ce présent arrêté ». En son annexe, cet arrêté précise la liste des personnels de la DGFIP qui « peuvent être soumis à un régime forfaitaire du temps de travail », dont les agents des équipes mobiles de renfort font partie.

En conséquence, nous vous demandons instamment de permettre aux agents de l'EDR qui le souhaiteraient de bénéficier de cette modalité. Nous rappelons à cette occasion que de nombreux salariés effectuant des déplacements dans le secteur privé voient leur temps de déplacement inclus dans leur décompte horaire effectif (maintenance informatique, par exemple).

- depuis début janvier, les représentants des personnels sont intervenus dans les différentes instances (CTL, CAP) pour que **la Direction permette aux équipiers de renfort de disposer d'une carte de pointage leur permettant d'utiliser les pointeuses « Agora » lorsque leur site d'affectation en dispose.** Cette possibilité a été offerte aux collègues de l'équipe de renfort /CPS depuis la fin de leur mission CPS (mi février). Or, nous avons appris que cet aménagement n'a pas été octroyé aux 5 collègues qui sont affectés dans l'équipe de renfort en résidence (ERR). Exiger que ces agents pointent sur leur micro personnel revient à rompre l'égalité entre les agents travaillant sur un même site. Prenons l'exemple d'un équipier de renfort travaillant au 5<sup>ème</sup> étage d'un site quelconque : il perdra sans exagérer 10 mn de temps de travail par jour ouvré soit au bas mot 3h20 par mois, ce qui n'est pas tolérable ! Ces collègues effectuant le même type de missions

que ceux de l'ERR / CPS, nous vous demandons de leur permettre de bénéficier également d'une carte de pointage. Nous vous demandons également la régularisation du temps dont ils auraient pu être lésés depuis le premier janvier en fonction de leurs affectations respectives.

**- demande de réétudier le décalage indemnitaire entre les « anciens » et les « nouveaux » de l'équipe.** L'inégalité de traitement ne manquera pas de créer une ambiance à « la France Télécom » avec des collègues payés différemment pour le même travail. Nous rappelons que la Centrale avait promis une harmonisation indemnitaire où « il n'y aurait pas de perdant » !

**- demande de temps partiel :** à la question d'un agent sur la possibilité de formuler une telle demande, il a été répondu que cela n'était pas envisageable au sein de la future Equipe Départementale de renfort. Cela crée une discrimination inacceptable et nous vous demandons de nous exposer sur quel texte statutaire se base la Direction locale.

**- évolution du remboursement des frais de déplacement et de repas des équipiers de renfort :** aucune précision n'a été donnée concernant l'évolution de ces remboursements par rapport à l'existant. Nous vous demandons donc de réunir sur le sujet les organisations syndicales représentatives et une délégation des personnels concernés pour préciser la réglementation qui s'appliquera en la matière à compter de septembre 2015.

Nous venons d'ailleurs d'apprendre que la note de la DG sur ce sujet a été publiée le 23/01/2015, sans aucune information de votre part.

Les collègues ont, dans leur ensemble, fort mal vécu les conditions de cette réunion. Son caractère précipité, l'arrogance et l'intransigeance de certains intervenants et la quasi absence de marges de manœuvres ont provoqué un indéniable malaise. Les équipiers de renfort bénéficient certes d'un régime indemnitaire particulier mais son montant n'autorise personne à sous-entendre qu'ils seraient des privilégiés !

**Les interventions des représentants de l'administration au sujet des frais de déplacements (« Vous ne faites tout de même pas partie de l'équipe pour les frais de déplacement ») et sur les nouvelles conditions à prendre ou à laisser (« Si cela ne vous convient pas, vous pouvez toujours quitter l'équipe de renfort ») ont été fort mal perçues.**

En conséquence, nous vous demandons de répondre à l'ensemble des points évoqués et nous rendrons compte aux agents concernés.

Nous déciderons ensuite collectivement et après les avoir consultés sur les suites à donner à l'ensemble de ces demandes, si elles s'avéraient insatisfaites.

**Nous vous rappelons également notre demande répétée d'aborder l'enjeu du Pilotage de l'EDR en CTL.**

Dans la dernière période les personnels de l'EDR ont de nouveau constaté le mépris qui leur était fait. **Nous pensons ici à la rupture du paiement de la « Prime Mirail » pour les personnels de l'équipe.**

Il est plus que jamais urgent que la Direction Locale dialogue réellement avec ses collègues avec transparence et respect.

Régis Lagrifoul

Boris Beaudoin

Solidaires Finances Publiques

CGT Finances Publiques